

# CFAMSC

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS MARTIAUX  
ET SPORTS DE COMBAT (CFAMSC)

Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois / FF Judo, Jujitsu, kendo et DA / FF Karaté et DA / FF Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires / FF Aïkido et Budo / FF Boxe / FF Taekwondo et DA / FF Savate, Boxe Française et DA / FF Kick Boxing, Muay Thai et DA / FF Lutte et DA / FF Escrime / FF Tir à l'Arc / FF Tir

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 22 juin 2020

---

Objet : Déconfinement sports de combat  
Affaire suivie par Mme Kathleen de VAUTIBAULT  
[dircab.president@ffjudo.com](mailto:dircab.president@ffjudo.com)

Monsieur le Premier Ministre,

Nous comprenons les enjeux sanitaires et les difficultés que vous rencontrez pour arbitrer le déconfinement progressif des activités du Pays.

Nous attirons votre attention sur les sports de combat qui n'ont pas la même force médiatique que les sports collectifs et qui ont le sentiment d'avoir été sacrifiés par la force des droits de télédiffusion et des quotas de reprises à organiser dans le temps. Nous comprenons les arguments mais n'y adhérons pas.

Les dirigeants, enseignants et pratiquants des fédérations et clubs d'arts martiaux et sports de combat ne comprennent pas de ne plus être assimilés aux sports de contact et désolidarisés des sports collectifs « en salle », comme c'était le cas dans la phase 2 du déconfinement qui allait jusqu'au 22 juin.  
En effet les sports collectifs en salle reprennent et non les sports de combat.

Nous ne voyons pas la différence entre les contacts avec le ballon et avec les adversaires dans la « zone » pour le Handball et dans la « raquette » pour le Basketball. Ces contacts ont lieu pendant des périodes bien plus longues pour ces disciplines collectives que pour les sports de combat qui ne dépassent pas les 9 minutes et ne se pratiquent qu'en couple (limitation de diffusion du virus). Pour les enfants, les temps de contact ne sont que de 2 à 3 minutes.

Lorsque nous lisons la *Fiche n°9* : « activités sportives et culturelles » du protocole relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, nous voyons au dernier paragraphe des « activités sportives » que les sports de contact et les sports collectifs sont autorisés à l'école pour une même classe.

Dans nos protocoles sanitaires nous prévoyons le contrôle du brassage des populations ainsi que des protocoles sanitaires complémentaires solides. Nous répondons ainsi à toutes les exigences.

Monsieur le Premier Ministre, nous vous sollicitons pour élargir au plus tôt le protocole des écoles aux pratiquants en club de moins de 12 ans, voire l'appliquer immédiatement en extension du décret sur l'école et élargir le déconfinement pour tous en phase 4 dès le 14 juillet prochain ?

Nos fédérations sont en général composées à 60% d'enfants qui sont considérés asymptomatiques et peu contagieux.

Nos clubs ont prévu des activités pour les jeunes pendant les vacances et ont souvent engagé des frais. Ils ont besoin d'une visibilité et attendent un calendrier précis.

# CFAMSC

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS MARTIAUX  
ET SPORTS DE COMBAT (CFAMSC)

Pour cela en tant que Président et Secrétaire Général de la confédération des Arts Martiaux et Sports de combat, nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous ou vous rencontrer au vu de l'urgence pour nos clubs et afin de vous exposer la situation de plus d'1 million de licenciés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération,



**Alain BERTHOLOM**  
Président CFAMSC



**Jean-Luc ROUGÉ**  
Secrétaire Général CFAMSC